

Parole d'intérimaire

Intérimaire, on m'appelle de temps à autre pour une ou plusieurs journées de travail, généralement la veille, voire le matin pour l'après-midi. Par exemple, j'ai été embauché quelques jours dans une entreprise de routage en région parisienne (mise sous pli d'hebdomadaires). Une journée habituelle peut faire 7h-14h, 14h-22h, 19h-22h ou même 7h-22h. Sur ce poste de travail qui est fixe, on doit suivre le rythme du tapis roulant mécanique et on répète indéfiniment le même geste. On n'a pas le droit de manger, de boire un café, de téléphoner, et pourtant d'un geste à l'autre il y a un laps de temps... Évidemment, pour une journée de 7h à 22h, 30 minutes de pause sont accordées. Ce jour-là, je dois faire 14h-22h, mais un ouvrier nous demande si nous pouvons poursuivre jusqu'à 23h. Nous acceptons... et nous finissons à 1h du matin ! Les autres travailleurs (pour la plupart d'origine africaine) et moi avons été raccompagnés en voiture à la gare par un ouvrier en CDI. Il a un peu rouspété pour ce détour parce qu'il devait reprendre à 6h, qu'il avait commencé sa journée à 6h et que le patron ne lui payait pas l'essence. Par malheur, une erreur est survenue sur ma fiche de paie : 8 heures ont été comptabilisées, non les trois heures supplémentaires ! On comprend pourquoi les patrons raffolent des intérimaires... Il n'y a pas d'autre solution que notre intégration dans les syndicats pour faire valoir nos droits au coude à coude avec les salariés permanents. Et, au-delà, battons-nous ensemble pour en finir avec cette précarité... avant qu'elle n'atteigne bientôt tout le monde !

Martin Crisse